

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 26 mars 2012

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 16 mars 2012 s'est réuni le 26 mars 2012 à 18h00 dans la salle polyvalente de la commune de Saint-Angel, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET, excusée représentée par Odile NICOLAS-RODEFF
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE, excusé
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE, suppléant de Jean-Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE, excusée Ghislaine MANOURY
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET à partir de la question n°3 Michel RIVIERE, excusé remplacé par Roger BOURICAT
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER, excusé Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD, excusé remplacé par Nathalie MONTBABUT-RHETAT
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE, présente à partir de la question n°2

Une minute de silence est observée à la mémoire de Jean-Pierre Chanier, délégué communautaire, récemment disparu.

Jean-Marie GILLE est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2012.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'ajouter une délibération afférente à un atelier d'éveil à la structure multi-accueil « 3 pommes ».

Monsieur le Président présente Angélique BOIRON, animatrice du Relais Assistantes Maternelles (RAM), qui présente un premier point positif sur le RAM itinérant qui fonctionne depuis un mois.

**1) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES DE GESTION 2011 – ADOPTION :**

Le Conseil Communautaire statue à l'unanimité sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2011 au 31/12/2011, sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes, son Budget Annexe des Zones Industrielles, son Budget Annexe de l'Atelier Relais Alzin, son Budget Annexe des Autres opérations assujetties à la TVA ainsi que son Budget Annexe ZAC de Magnier, et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 – ADOPTION ET AFFECTATION DES RESULTATS :**

Réuni sous la présidence de Marie-Alice BARRAUX, élue Présidente de séance en application de l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur Jean Louis GABY, Président, qui s'est retiré au moment du vote, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice, il est procédé à l'examen des résultats de la gestion 2011.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les comptes administratifs 2011, d'affecter les résultats 2011 comme prévu dans la délibération, donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**3) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2012 :**

Monsieur le Président précise les nouvelles inscriptions 2012.

Par rapport à l'inscription d'un montant de 265 000 euros pour la réalisation d'un bassin de rétention sur le Campus de la Folie, Gilles Martin demande l'état d'avancement de la mission confiée à Sophora.

Claude Riboulet répond que le projet s'affine, et que quand il sera abouti, il sera présenté à la commission « économie ». Il précise que le rôle de ce bassin est la collecte des eaux pluviales du Campus de la Folie et des eaux du Campus de la Brande. Il ajoute que même s'il n'y a pas de projet, il y aura tout de même des problèmes d'eaux pluviales à gérer. Les projets seront présentés une fois que tout sera calé.

Alain Rousseau demande à avoir des informations au fur et à mesure de l'avancement en commission « économie ».

Il est précisé qu'un bilan de prospection et d'activités sera fait à la fin de la première année comme convenu.

Alain Rousseau et Guy Amary ne sont pas d'accord sur cette façon de travailler.

Georges Conchon précise que dans ce domaine, il faut être relativement discret si on veut garder des projets sur notre territoire.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de budget Primitif principal, le projet de budget Primitif annexe « aménagement des zones industrielles », le projet de budget Primitif annexe « atelier relais Alzin », le projet de budget Primitif annexe « autres opérations assujetties à la TVA », le projet de budget Primitif annexe « ZAC de Magnier pour l'exercice 2012.

#### **4) DETERMINATION DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux additionnels de la manière suivante (identique à ceux de 2011):

▪ Taux additionnel de taxe d'habitation :	2,12%
▪ Taux additionnel de taxe foncière bâti :	1,53%
▪ Taux additionnel de taxe foncière non bâti :	3,23%
▪ Taux CFE hors zone :	2,42%
▪ Taux CFE en zone:	22,64%

#### **5) TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 1 463 260,00 €, et décide de fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels que présentés.

Il est précisé que le budget du Sictom a été voté avec 0% d'augmentation.

#### **6) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – ACCUEIL DE LOISIRS – MEDIATHEQUE - CONTRAT DE CESSION SPECTACLE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un contrat avec la Compagnie « l'Air du temps » dans le cadre du festival des arts populaires qui a pour thème « les marionnettes ». Le montant de la prestation s'élève à un total de 900 € TTC forfait de déplacement compris, hébergement et repas à la charge de l'organisateur.

**7) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE MEDECIN DE STRUCTURE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec le Docteur Saussol, médecin référent de la structure multi-accueil « 3 pommes ».

**8) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – ELIMINATION DES DOCUMENTS : LE DESHERBAGE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention dont l'objet est de donner l'autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque Mots-passant.

**9) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION ANIMATION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'animation à intervenir dans le cadre du premier Festival des Arts Populaires, dont le thème pour 2012 est la Marionnette.

**10) ENFANCE / JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL – CONVENTION ATELIER EVEIL.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association d'Aide aux Familles à Domicile (AFD) de Montluçon.

**QUESTIONS DIVERSES**

**SCOT** : Jean-Pierre Bougerolle propose de présenter une nouvelle fois le SCOT au Conseil Communautaire avant l'enquête publique.

Monsieur le Président dit que la densité de logements doit être déclinée par territoire et ce n'est pas fait dans le document. Il ajoute qu'il y a un problème d'extension urbain de Commentry qui est noté à 30 logements /hectare, soit 333 m<sup>2</sup>/logement.

Jean-Pierre Bougerolle dit qu'il faut effectivement ramener l'extension de Commentry comme les communes péri-urbaines ou les pôles intermédiaires.

Une réunion est programmée le lundi 16 avril 2012 à 18h00 au Théâtre de Commentry.

**Bâtiment Arc-en-Ciel** : Guy Amary demande si l'OPAC fera l'étude comparative car l'OPAC ne peut pas être juge et partie.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.